



Types de ménage pour la comparaison des taxes sur l'eau, l'épuration des eaux et l'élimination des déchets

La disparité des systèmes tarifaires appliqués en Suisse n'est guère de nature à faciliter la comparaison des tarifs. La Surveillance des prix n'est pas la première à s'être achoppée à cette difficulté. Pour s'y retrouver, l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui recense également un échantillon de tarifs, a déterminé cinq types de ménage en collaboration avec les associations professionnelles. Nous en avons sélectionné pour notre part trois, mais il a fallu toutefois compléter la liste des caractéristiques afin de pouvoir prendre en compte dans la comparaison une grande part des systèmes tarifaires rencontrés. Nous avons admis plusieurs hypothèses et les logements, que l'OFS se borne à nommer, sont mieux décrits. Les caractéristiques portent, dans la mesure du possible, sur le logement et, à défaut, sur le bâtiment. En guise de récapitulation, les caractéristiques sélectionnées sont les suivantes :

	Type de ménage 1 / 2	Type de ménage 3 / 4	Type de ménage 4 / 6
	(HHT 1 / 2)	(HHT 3 / 4)	(HHT 4 / 6)
Caractéristiques du logement / du ménage			
Nbre de personnes dans le ménage [Adults / Enfants] **	1	3 [2 / 1]	4 [2 / 2]
Nombre de pièces [#] **	2	4	6
Surface habitable [m ²] **	55	100	150
Surface brute utilisable / SBU [m ²] *	69	125	188
Valeur assurée du logement [CHF] *	234'000	425'000	700'000
Valeur fiscale du logement [CHF] *	163'800	297'500	490'000
Unités de raccordement [#] *	16.3	25	42
Load unites [LU] *	14.7	23	38
Consommation d'eau [m ³ /an] *	55	155	210
Caractéristiques déchets sans collecte étendue des déchets biodégradables:			
Nbre de sacs poubelle de 35 l [# / an] *	43	129	172
Masse des déchets [kg / an] *	210	631	841
Caractéristiques déchets avec collecte étendue des déchets biodégradables:			
Nombre de sacs poubelle de 35 l [# / an] *	34	103	137
Masse des déchets incinérables [kg / an] *	117	352	469
Masse des déchets biodégradables [kg / an] *	93	279	372
Masse des déchets biodégradables [l / Jan] *	300	900	1200



	(HHT 1 / 2)	(HHT 3 / 4)	(HHT 4 / 6)
Caractéristiques du bâtiment / de l'immeuble			
Etages [#] *	5	3	2
Nbre d'appartements [#] **	15	5	1
Total des surfaces habitables [m ²] *	1175	460	150
Surface brute utilisable / SBU [m ²] *	1469	575	188
Valeur assurée de l'immeuble [CHF] *	5'000'000	2'000'000	700'000
Surface de la parcelle [m ²] *	1500	900	700
Surface étanche / pondérée par zone [m ²] *	610	300	150
Surface étanche [%] *	41	33	21
Surface construite / du bâtiment [m ²] *	260	200	120
Diamètre du compteur [mm]*	25	20	20
Diamètre du compteur [pouces] *	1"	3/4"	3/4"
Charge / puissance nominale du compteur [m ³ /h] *	7	5	5
Débit nominal du compteur Qn [m ³ /h] *	3.5	2.5	2.5
Unités de raccordement [#] *	331	125	42
Débit volumétrique de pointe [l/min] *	88.3	65.7	50.6
Load unites [LU] *	300	105	38
Surface au sol totale [m ²] *	1820	720	250
Volume SIA [m ³] *	5460	2160	750
Consommation d'eau totale de l'immeuble [m ³ /an] *	1650	550	210
Équivalent-habitant *	45	18	6
Caractéristiques déchets avec collecte étendue des déchets biodégradables:			
Masse des déchets incinérables de l'immeuble [kg/an] *	3510	1249	469
Masse des déchets biodégradables [kg/an] *	2790	990	372
Masse des déchets biodégradables [l/an] *	9000	3194	1200
Grandeur du conteneur pour les déchets biodégradables [l]	240	140	140
Nombres des vidages du conteneur (240l / 140l / 140l)	52	52	26
	Infiltration partielle des eaux météoriques *		

Les caractéristiques suivies d'un seul astérisque (*) ont été définies par la Surveillance des prix alors que celles suivies de deux astérisques (**) sont des valeurs provenant de l'OFS.

Valeur d'assurance de l'immeuble

La valeur d'assurance de l'immeuble a été calculée pour les appartements, à CHF 4350 par m² de surface habitable puis arrondie, pour une maison individuelle à CHF 930 par m³ SIA, arrondie à CHF 700'000.

Valeur officielle

Pour la valeur officielle, aucune formule fiable pouvant être utilisée pour tous les cantons n'a encore été trouvée. Pour l'instant, la valeur prise en considération correspond à 70 pourcent de la valeur d'assurance, si aucune meilleure valeur n'est disponible.